

First Phosphate Corp. signe un protocole d'accord avec le Port de Saguenay afin d'assurer un accès en eau profonde pour les marchés mondiaux du phosphate

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 12 octobre 2022) - First Phosphate Corp. (« First Phosphate » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a signé un protocole d'accord (« MOU ») avec le Port de Saguenay, un nouveau pas dans la mise en œuvre du plan d'intégration en six phases de la Société pour le marché nord-américain des batteries au phosphate de fer lithié (LFP).

Avec ce protocole d'accord, les parties entament des pourparlers dans le but d'offrir à la Société un accès potentiel aux eaux profondes pour expédier du concentré de phosphate à l'échelle internationale, ainsi qu'un terrain vierge sur lequel elle pourra construire ses installations. L'entente survient dans la foulée de l'engagement électoral du premier ministre du Québec nouvellement réélu, François Legault, d'investir 117,2 millions de dollars dans l'infrastructure du Port de Saguenay.

« Il est devenu de plus en plus difficile de réserver un espace pour le transport maritime et le développement industriel dans les installations portuaires. First Phosphate collabore maintenant avec un partenaire engagé pour garantir un accès international en eau profonde, alors que nous poursuivons notre stratégie de production de matériaux phosphatés avancés à l'échelle mondiale », a déclaré John Passalacqua, directeur général de First Phosphate. « La première phase de notre stratégie consiste à développer nos opérations minières de phosphate dans la région et à livrer un concentré de phosphate de haute pureté qui sera connu mondialement sous le nom de "phosphate de roche du Québec" FAB Port de Saguenay pour une utilisation plus large dans l'industrie des batteries LFP dans le monde entier. »

First Phosphate détient 1 500 km carrés de claims qu'elle développe activement dans la région du Saguenay, Qc (Canada) afin de produire du phosphate de qualité « batterie », à une échelle de qualité ESG et avec une faible empreinte carbone anticipée.

« Le Port de Saguenay est une porte d'entrée naturelle vers le Nord-du-Québec et ses vastes ressources naturelles », a déclaré Carl Laberge, président-directeur général du Port de Saguenay. « Nos installations maritimes en eau profonde, notre terminal et la zone industrielle portuaire adjacente offrent aux entreprises comme First Phosphate un accès direct aux marchés internationaux et un partenariat engagé dans la protection de l'environnement et le développement durable. Nous sommes heureux d'appuyer le lancement de ce projet. »

« L'industrie nord-américaine des batteries LFP a besoin d'une production nationale, propre, traçable, éthique, constante et sûre de matériaux phosphatés de haute qualité, et c'est ce que First Phosphate développe avec sa propriété du Lac à l'Original », a déclaré Peter Kent, président de First Phosphate. « Alors que la demande de véhicules électriques connaît une croissance fulgurante, des partenariats comme celui-ci avec le Port de Saguenay sont essentiels pour que le Québec et le Canada se positionnent comme des leaders mondiaux dans le secteur de l'automobile durable. »

FIRST PHOSPHATE Chaîne de valeurs de la batterie LFP: Notre approche

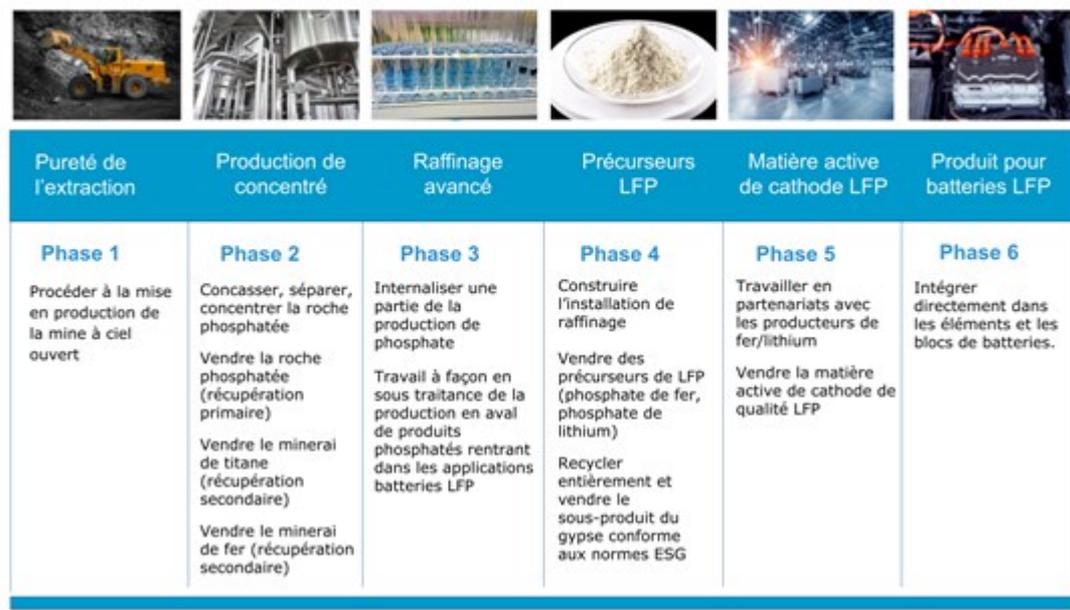


Figure 1

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/140237_6c92091b24431bec_001full.jpg

La propriété phare de First Phosphate est située à environ 110 km au nord de la ville de Saguenay, la sixième plus grande ville du Québec, qui offre des vols quotidiens vers Montréal, une main-d'œuvre industrielle qualifiée, une solide infrastructure locale et qui se trouve à 30 km du port en eau profonde de Saguenay. La Société s'est associée au groupe de recherche Pufahl de l'Université Queen's, reconnu à l'échelle mondiale, pour déterminer la minéralogie et la géochimie détaillées des minerais phosphatés et des déchets minéraux au Lac à l'Original, une étape qui complète les analyses géochimiques et métallurgiques en vrac effectuées par SGS Canada Inc. (Québec / Lakefield).

First Phosphate est entièrement dédiée à l'intégration de son matériau de phosphate directement dans la chaîne d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries et de véhicules électriques en Amérique du Nord. La Société a déjà reçu des résultats d'analyse prometteurs pour sa propriété Bégin-Lamarche, confirmant la présence de phosphate de haute pureté, et devrait annoncer les résultats de son rapport technique 43-101 pour le Lac à l'Original cet automne.

La société annonce également aujourd'hui qu'elle a approuvé l'octroi de 225,000 d'options d'achat d'actions ordinaires de la société (les « options ») à certaines personnes admissibles de la société, à un prix de levée de 0,25 \$ par action, avec une date d'expiration de trois ans à compter de la date à laquelle les actions de la société commencent à être négociées sur une bourse de valeurs au Canada (l'« inscription »). Les options sont assujetties à une acquisition sur une certaine période, de sorte que 25 % d'entre elles sont acquises immédiatement après l'inscription à la cote, avec des augmentations de 25 % tous les six mois par la suite. Les conditions des options attribuées sont conformes au plan d'options sur actions de la Société approuvé par les actionnaires de la Société le 25 août 2022. Tous les titres émis sont soumis à une période de détention légale de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission, conformément à la législation sur les valeurs mobilières applicable.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Relations avec les investisseurs: investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias: media@firstphosphate.com

Site Web: www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux:

Twitter: <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société d'exploration et de développement minier entièrement dédiée à l'extraction et au raffinage de phosphate de pointe pour l'industrie des batteries lithium-fer-phosphate (batteries LFP). First Phosphate s'engage à produire à un niveau de pureté élevé, à une échelle de qualité ESG et avec une faible empreinte carbone anticipée. First Phosphate prévoit s'intégrer directement dans les fonctions de recherche et développement (R&D) et des chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP nord-américains qui ont besoin de phosphate de qualité « batterie » provenant d'une source d'approvisionnement constante et sûre. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims qu'elle développe activement dans la région du Saguenay, Qc (Canada). Les propriétés de First Phosphate sont constituées d'une formation de roche ignée anorthosite rare qui produit généralement un concentré de phosphate de grande pureté, dépourvu de métaux lourds délétères.

Information prospective et mises en garde

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des déclarations de faits historiques peuvent être considérées comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont souvent accompagnés de termes tels que « peut », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et expressions similaires. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés concernant le moment prévu de la clôture du placement ; le protocole d'accord (« MOU ») et l'emploi prévu du produit tiré de l'accès au Port de Saguenay qui offre à la Société un accès potentiel au transport maritime international et un terrain pour construire ses installations ; le placement ; la stratégie de la Société visant à développer ses activités minières dans la région de réception et à livrer un concentré de phosphate de grande pureté qui sera connu mondialement sous le nom de « phosphate de roche du Québec » et qui sera utilisé dans l'industrie des batteries LFP à l'échelle mondiale ; le développement actif par la Société de matériaux phosphatés sur sa propriété de Saguenay selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; le soutien du Port de Saguenay aux projets de la Société et ce soutien étant vital pour assurer que le Québec et le Canada soient des leaders mondiaux dans le secteur de l'automobile durable ; le type de matériau de phosphate développé sur la propriété du Lac à l'Original est le type de matériau qui doit être approuvé par la batterie LFP nord-américaine ; les objectifs déclarés du partenariat entre la Société et le Pufahl Research Group de l'Université Queen's ; l'annonce par la Société des résultats de son rapport technique 43-101 pour le Lac à l'Original cet automne ; les plans et objectifs futurs déclarés de la Société ; et l'objectif de la Société d'intégrer son matériau de phosphate directement dans la chaîne d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries et de véhicules électriques en Amérique du Nord.

Ces énoncés impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à réaliser l'Offre et/ou à utiliser les recettes selon les conditions et dans les délais prévus, en tout ou en partie; l'incapacité de la Société à obtenir les approbations requises pour réaliser l'Offre ou la réaliser selon les conditions et le calendrier proposés ; le protocole d'accord (« MOU ») et l'accès

par la Société au port de Saguenay ne fourniront pas à la Société un accès au transport maritime international et un terrain pour construire ses installations ; la Société ne donnera pas suite à sa stratégie visant à développer ses activités minières dans la région et à livrer un concentré de phosphate de haute pureté qui sera connu mondialement sous le nom de " phosphate de roche du Québec " pour être utilisé dans l'industrie des batteries LFP à l'échelle mondiale ; la Société ne développera pas les matériaux de phosphate sur sa propriété du Saguenay selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; le port de Saguenay n'appuiera pas les projets de la Société et cet appui ne sera pas essentiel pour faire en sorte que le Québec et le Canada soient des chefs de file mondiaux dans l'écosystème de l'automobile durable ; le type de matériau phosphaté développé sur la propriété du Lac à l'Original ne sera pas celui qui est requis par la batterie LFP nord-américaine ; le partenariat entre la Société et le groupe de recherche Pufahl de l'Université Queen's n'atteindra pas les objectifs fixés ; les résultats du rapport technique 43-101 de la Société pour le Lac à l'Original ne seront pas disponibles cet automne ; la Société ne réalisera pas ses plans et objectifs futurs dans les délais prévus ; et la Société ne poursuivra pas son objectif d'intégrer son phosphate directement dans la chaîne d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries et de véhicules électriques en Amérique du Nord.

Les lecteurs sont avisés que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils sont fondés se réaliseront. Ces renseignements, bien qu'ils aient été jugés raisonnables par la direction au moment de leur préparation, pourraient se révéler inexacts et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux prévus.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément visés par la présente mise en garde et reflètent les attentes de la société à la date des présentes et sont susceptibles de changer par la suite. La société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, de nouvelles estimations ou de nouveaux avis, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, ni à expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables l'exigent.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/140237>